

MAIRIE 07310 ST MARTIN DE VALAMAS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2015 à 20 heures

Présents : ARGAUD Roland, BEAL André, CHAPUS Simon, CHAREYRON Jeanine, DESESTRES Philippe, GIRARDOT Francis, LUPOVICI Catherine, MARTIN Sylvie, NICOLAS Henri, NICOLAS Marie-Paule, PLANTIER Jean-Luc, ROCHE Isabelle, ROURE Solange

Absents : ADRIEN Eliane, PETITJEAN Cyriaque

Secrétaire de séance : LUPOVICI Catherine

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité. M. le Maire passe à l'ordre du jour.

Modification du temps de travail de l'emploi d'ATSEM à temps non complet

M. le Maire expose au conseil municipal que suite à la visite de pré-reprise à la médecine du travail de Mme Sandrine BONHOMME, agent titulaire ATSEM, en arrêt de maladie depuis le 13 avril 2015, le médecin a formulé un avis de « reprise possible sur poste aménagé – exclusion des travaux les plus lourds – pas de lavage des sols et pas de gros ménage ». Après plusieurs entretiens et étude de solutions d'aménagement de poste entre le Maire et l'agent, Madame BONHOMME a accepté par courrier du 02 octobre 2015 la proposition d'aménagement de son poste de travail par la suppression des tâches d'entretien des sols sur le ménage journalier et la suppression du ménage pendant les vacances scolaires ainsi que la réduction de son temps de travail qui passe de 31,10 heures/semaine annualisées à 28,10 heures/semaine annualisées. Cet aménagement de poste a obtenu un avis favorable du médecin de prévention et du Comité Médical Départemental pour la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche.

Les heures de ménage supprimées du poste d'ATSEM seront confiées à Mme Gisèle VOLLE agent à temps incomplet qui assure déjà le ménage de l'école primaire.

Cette modification du temps de travail n'est pas assimilée à une suppression d'emploi car elle porte sur une réduction inférieure à 10 % de la durée initiale de l'emploi et elle n'entraîne pas la perte de l'affiliation du fonctionnaire à la CNRACL.

M. le Maire propose au conseil municipal de modifier la durée hebdomadaire de l'emploi d'ATSEM à compter du 10 novembre 2015 de la façon suivante :

Ancienne durée hebdomadaire = 31h10 hebdomadaire annualisée

Nouvelle durée hebdomadaire = 28h10 hebdomadaire annualisée

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité la proposition du Maire, modifie le tableau des emplois et inscrit au budget les crédits correspondants.

Adressage : choix du prestataire

M. le Maire rappelle que l'adressage précis (nom de la voie et numérotation) de chaque habitation doit être réalisé. Cet adressage, qui facilite l'intervention des services d'urgence, les services à la personne, le travail des facteurs remplaçants et les livraisons, est également indispensable pour que Saint Martin puisse bénéficier du projet fibre optique à la maison. La géolocalisation sera également réalisée, y compris pour des sites qui ne reçoivent pas de courrier (salle des fêtes, stade, plan d'eau ...). Deux prestataires offrant des services d'accompagnement à la démarche complète ont été consultés. M. le Maire propose de retenir l'offre de la Société SIRAP pour un montant de 3,50 € HT par habitation et de confier la partie kit de communication auprès des résidents à La Poste pour un montant prévisionnel de 1 397,50 € HT.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

Emprunt : achat bâtiments DUCROS

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a consulté trois organismes bancaires pour l'octroi d'un prêt sur 20 ans d'un montant de 208.000 € destiné à l'achat des bâtiments DUCROS. Il propose de retenir la meilleure offre faite par le Crédit Agricole avec un prêt à annuité réduite au taux fixe de 1,8424 %.

Le conseil adopte par 12 voix pour et une abstention l'emprunt proposé par le Crédit Agricole et autorise Monsieur le Maire à signer la demande d'emprunt.

Ligne de trésorerie

M. le Maire informe le conseil qu'il a été conduit à mettre en place une ligne de trésorerie par contrat d'un an avec la Banque Postale (meilleure offre reçue sur deux organismes consultés) d'un montant maximum de 100.000 €, le déblocage s'effectuant par tranche minimum de 10.000 €. En effet le financement d'un certain nombre de dépenses importantes d'investissement inscrites au budget comporte une part de subventions qui ne peuvent être perçues que lorsque les factures sont acquittées. Ceci nécessite un besoin ponctuel de trésorerie afin d'éviter une situation de blocage de paiement qui serait préjudiciable aux entreprises travaillant pour la commune.

Demande d'utilisation d'une salle du pont par une nouvelle association

M. le Maire présente la demande de l'association OSMOSE, dont le siège social est Rue de la Poste, de pouvoir utiliser la salle de musique le mercredi soir de 19H à 21H30 pour développer son activité de cours de théâtre pour adultes à Saint Martin. Ce créneau est disponible.

Le conseil accepte à l'unanimité l'utilisation de cette salle par l'association OSMOSE aux conditions habituelles et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Schéma départemental de coopération intercommunale (maintien de l'unité territoriale de Val'Eyrieux)

M. le Maire présente au conseil le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale transmis, pour avis, par le Préfet de l'Ardèche.

Ce projet de carte accepte la demande de trois communes (La Rochette, Borée et St Martial) de quitter Val'Eyrieux pour rejoindre la nouvelle communauté de communes de la Montagne Ardéchoise qui va se créer par fusion de trois autres EPCI, en particulier pour permettre à cette nouvelle communauté de commune d'atteindre le seuil de 5000 habitants imposé par la loi.

Le conseil examine l'impact immédiat et à long terme de cette proposition :

- sur la complexification qu'elle introduit sur le travail déjà commencé sur la base de périmètres d'actions et en particulier le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui doit correspondre aux territoires des intercommunalités.
- sur le fonctionnement de Val'Eyrieux : impact sur la mise en œuvre de la stratégie touristique et culturelle approuvée suite à une étude de 18 mois ainsi que sur les actions et partenariats déjà engagés ; impact sur l'organisation des interventions du CIAS ; impact sur le transfert de la compétence eau et assainissement voté au 1^{er} janvier 2016 afin d'éviter les aller-retours de gestion entre les communes et Val'Eyrieux sur la période 2016-2020 et qui vont se produire pour ces trois communes ; impact sur la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) puisque cette proposition retire de l'EPCI les communes de tête des bassins versants.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- demande à M. le Préfet, par 11 voix pour et 2 abstentions, de conserver l'unité territoriale de la Communauté de communes de Val'Eyrieux ;
- émet un avis défavorable au projet de Schéma de coopération intercommunale proposé, par 11 voix pour et 2 abstentions.

Lancement d'une seule enquête publique concernant les demandes d'aliénation d'une portion de chemin rural à Crezenoux et à La Vigne

M. le Maire informe le conseil que les enquêtes d'utilité publique nécessaires à l'aliénation d'une portion de chemins ruraux dans les quartiers de Crezenoux et la Vigne (chemin rural de la Teyre) évoquées dans des conseils précédents vont être regroupées en une seule enquête regroupant les deux dossiers :

Dossier chemin rural de Crezenoux :

M. le Maire rappelle la demande de M. Yann Marmey et Mlle Pauline Chambon et de M. et Mme Christian Berly d'acquérir à parts égales une portion du chemin rural tombé en désuétude situé en bordure de leurs propriétés à Crezenoux le Haut.

Dossier chemin rural de La Vigne :

M. le Maire expose la demande faite par M. Philippe Nicolas artisan maçon demeurant quartier la Vigne. Il souhaite adjoindre à son domicile un garage et demande la modification du tracé du chemin rural « La Teyre » qui coupe actuellement sa propriété en deux parties et sa déviation dans la parcelle cadastrée B 409 appartenant à l'Ehpad La Cerreno .

Le conseil d'administration de l'Ehpad La Cerreno s'est prononcé favorablement à la cession d'une portion de la parcelle B 409 à la commune en vue de l'implantation d'un chemin rural.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à lancer une enquête publique regroupant les dossiers de demande d'aliénation d'une portion du chemin rural de Crezenoux et d'une portion du chemin rural de La Vigne.

- autorise l'achat par la commune d'une portion de la parcelle B409 appartenant à l'Ehpad La Cerreno en vue d'en faire un chemin rural de substitution sous réserve que l'enquête publique soit favorable à la demande de M. NICOLAS.
- décide que tous les frais (frais de géomètre, frais liés à l'enquête publique, frais d'insertion dans la presse, honoraires du Commissaire enquêteur, frais notariés) seront à la charge des demandeurs M. Yann MARMEY, Mlle Pauline CHAMBON, M. et Mme Christian BERLY pour le dossier concernant le chemin rural de Crezenoux et à la charge du demandeur M. Philippe NICOLAS pour le dossier concernant le chemin rural de La Vigne.
- Décide que le prix des portions de chemin aliénées sera fixé lorsque le résultat de l'enquête sera connu.

Subventions associations

M. le Maire donne la parole à M. Francis Girardot pour présenter au conseil les propositions de subvention aux associations, préparées après examen des demandes argumentées de chacune des associations.

Le conseil valide à l'unanimité les propositions suivantes :

AMICALE BOULES	300 €
AMICALE LAÏQUE	1 000 €
AMICALE SAPEURS-POMPIERS	500 €
A.P.E.L ECOLE ST JOSEPH	1 000 €
LES AMIS DE ROCHEBONNE	250 €
BIBLIOTHEQUE POPULAIRE	350 €
ASS. DPLE DES CONJOINTS SURVIVANTS	100 €
ASSOCIATION LA ST MARTINOISE	350 €
LES BOUDERLES 4X4	500 €
LES DONNEURS DE SANG	200 €
FLEUR DE VIE	200 €
A.C.C.A	400 €
LE CLUB DE L'AGE D'OR	500 €
LE CLUB DES GENS HEUREUX	300 €
LE CLUB DES JEUNES	400 €
LE CLUB DE PING-PONG	250 €
LE COMITE DES FETES	500 €
FNATH	100 €
LES CHEMINS OUBLIES	400 €
LES CŒURS VERTS	200 €
LES PATTARIS	400 €
LES PETITES NOTES DE ROCHEBONNE	300 €
PREVENTION ROUTIERE	160 €
SECOURS CATHOLIQUE	600 €
LA TRUITE ST MARTINOISE	300 €
CATM	250 €
UNION SYNDICALE DES RETRAITES CGT	100 €
USSM	1 500 €

- une subvention exceptionnelle de 100 € pour le Collège des deux vallées pour l'organisation de la 1^{ère} édition des « Rencontres enchantées ».

Convention spectacles « sorties artistes » année scolaire 2015/2016

M. le Maire demande au conseil l'autorisation de signer la convention avec le département de l'Ardèche pour l'organisation des spectacles « Sorties d'Artistes » pour les élèves des Ecoles Maternelles et Primaires publique et Privée de Saint Martin qui seront organisés au cours de l'année scolaire 2015/2016. Le montant prévisionnel net est de 1 263,00 €.
Le conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette convention.

Elections régionales : composition du bureau de vote

Mise en place du bureau de vote pour les élections régionales, scrutins du 6 et 13 décembre 2015. Bureau ouvert de 8h00 à 18h00.
Les élus sont invités à se désigner pour tenir le bureau de vote par tranches horaires.

Décision modificative

M. le Maire présente au conseil les décisions modificatives sur le budget 2015 suivantes :

- Sur le budget de fonctionnement de la Commune : basculement du solde positif du compte prévu pour les transports des sorties scolaires (en y intégrant le montant des subventions correspondantes du Conseil général reçues par la Mairie) sur les prévisions du compte pour les dépenses de fournitures scolaires des écoles.
- Sur le budget de fonctionnement Eau et assainissement : régularisation remboursement intérêts moratoires et majorations Agence de l'eau ;
- Sur le budget d'investissement Eau et assainissement : régularisation d'écriture pour l'affectation des prévisions et réalisations des travaux d'assainissement sur un même compte.

Le conseil vote à l'unanimité ces décisions modificatives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.